

Marché public en procédure adaptée – Restauration collective

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences,

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire rendue publique le 22 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1 et R2182-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu le budget communal adopté pour l'exercice 2025, incluant une enveloppe budgétaire pour la restauration scolaire ;

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) établi pour le « Marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective de la commune de Champagnier » ;

Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de restauration collective publié le 7 avril 2025 et fixant la date limite de réception des offres au 27 mai 2025 à 17 heures sur le profil acheteur www.marches-securises.fr et pour lequel 2 offres ont été reçues ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi en date du 2 juillet 2025 ;

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

Considérant que l'offre de l'entreprise API RESTAURATION, sise 384 rue du Général de Gaulle à Mons en Baroeul 59370 (SIRET 477 181 010 00729) a été jugée la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation ;

Monsieur le maire, sur délégation du conseil municipal :

Article 1 : Le marché public ayant pour objet la préparation et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective de la commune de Champagnier est attribué à l'entreprise suivante :

API RESTAURATION

Adresse : 384 rue du Général de Gaulle à Mons en Baroeul 59370

N° SIRET : 477 181 010 00729

Forme de l'accord-cadre : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

Montant : sans minimum et avec un maximum de 200 000 € HT

Durée du marché : un an renouvelable 2 fois pour un durée d'un an par reconduction expresse

Date de début : 22 août 2025

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant avec l'entreprise attributaire susmentionnée et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prévues par le Code de la commande publique et sera transmise au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur.

À Champagnier, le 7 juillet 2022

Florent CHOLAT

Maire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 07 JUIL, 2025
Publié le : 07 JUIL, 2025